



**Groupe de travail
« Collectivités territoriales /
associations de solidarité internationale »**



Séance 3 : Jeudi 18 juin 2009

**Les cadres d'orientation
des projets de coopération internationale**

Intervenante : Astrid Frey, chargée de mission Cités Unies France (CUF).

Animation de la séance : Tiphaine Ardouin (RADSI), Bénédicte Récappé (Cap Coopération), Pierre-Jean Roca (Cap Coopération / Sciences Po Bordeaux).



**Groupe de travail
Collectivités territoriales /
Associations de
solidarité internationale**

Séance 3
Les cadres d'orientation
des projets de coopération internationale

Jeudi 18 juin (13h30 - 17h30)

Maison des Suds - Salle des stages
Pessac, Domaine Universitaire, 12 Esplanade des Antilles
Arrêt tram B : Montaigne - Montesquieu



Prolongeant les réflexions menées par notre groupe de travail, cette troisième séance a permis de se pencher sur différents cadres de référence susceptibles non seulement de servir de base à l'action de coopération internationale, mais aussi de point de convergence entre acteurs issus du monde associatif et représentants de collectivités territoriales.

L'intervenante, Astrid Frey de Cités Unies France, s'est attachée à présenter quatre cadres d'orientation pouvant servir de référence :

- les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement)
- le Consensus européen pour le développement
- les Agendas 21
- l'Efficacité de l'aide.



Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les OMD et les cibles qui y sont associées sont issus de la Déclaration du millénaire qu'ont signée 189 pays, dont 147 représentés par leur chef d'Etat, en septembre 2000 aux Nations Unies.

Ils fixent 8 objectifs pour éliminer l'extrême pauvreté à atteindre d'ici 2015, qui se déclinent en 18 cibles.

Pour rappel, voici les 8 OMD et leurs 18 cibles :

| Objectifs | Cibles (cibles à atteindre entre 1990 et 2015) |
|---|---|
|  1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim | Cible 1 : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1\$ par jour. Cible 2 : Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. |
|  2. Assurer une éducation primaire pour tous | Cible 3 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. |
|  3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements à tous les niveaux de l'enseignement. |
|  4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans | Cible 5 : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. |
|  5. Améliorer la santé maternelle | Cible 6 : Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle. |
|  6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies | Cible 7 : Avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. Cible 8 : Avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle. |

| | |
|--|--|
|  <p>7. Assurer un environnement durable</p> | <p>Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources.</p> <p>Cible 10 : Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.</p> <p>Cible 11 : Réussir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.</p> |
|  <p>8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p> | <p>Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.</p> <p>Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.</p> <p>Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement.</p> <p>Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propre à rendre leur endettement viable à long terme.</p> <p>Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.</p> <p>Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles abordables dans les pays en développement.</p> <p>Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies de l'information et de la coopération soient accordées à tous.</p> |

Si les OMD ont pour indéniable qualité de proposer des objectifs clairs aussi bien pour les dirigeants politiques que pour les porteurs de projets de coopération internationale, ils ne sont pas pour autant exempts de critiques.

D'après Astrid Frey, plusieurs remarques peuvent être formulées :

- Le développement ne se réduit pas à ces huit OMD.
- Il sera bien plus difficile d'atteindre les derniers 50% que les premiers, ce qui invite à la réflexion.
- Les populations n'ont pas été consultées lors de l'élaboration de ces objectifs.
- Ce ne sont que des objectifs, alors qu'il serait peut-être plus judicieux de travailler sur les causes profondes de la pauvreté.
- Les Etats risquent d'avoir la tentation de se défausser sur les collectivités territoriales, parce qu'il est mentionné que « 70% des OMD ne pourront être atteints sans le niveau local ».

Parmi les questions qui ont été posées par les membres du groupe, celle de l'état d'avancement de ces objectifs nous invite à consulter les rapports annuels disponibles sur le site des Nations Unies (rubrique « Statistiques » puis « Indicateurs ») : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Home.aspx>

Remarque : on trouvera également, à partir de ce lien, les indicateurs chiffrés par pays.

Voici quelques extraits de l'introduction de ce rapport 2009 :

Extraits du Rapport 2009 des Nations Unies sur les OMD (p.4-5)

Les progrès vers la réalisation de ces objectifs sont à présent menacés par une croissance économique anémique, voire négative, une diminution des ressources, moins d'opportunités commerciales pour les pays en développement et une possible réduction des flux d'aide en provenance des nations donatrices.

Par exemple, les importantes avancées constatées dans la lutte contre la pauvreté de 1990 à 2005 se sont sans doute enrayées. Durant cette période, le nombre de personnes vivant avec moins d'1,25 dollar par jour est passé de 1,8 à 1,4 milliard. Or, on estime qu'en 2009, 55 à 90 millions d'individus vivant dans l'extrême pauvreté devraient s'ajouter au nombre prévu avant la crise.

(...)

Sans surprise, les enfants sont le plus durement touchés. Plus d'un quart des enfants des régions en développement souffrent d'un retard de croissance, avec des incidences négatives sur leurs perspectives de survie, de croissance et de développement à long terme. La nutrition infantile a fait de trop maigres progrès de 1990 à 2007 pour atteindre la cible de 2015, et ces derniers seront sans doute érodés par la hausse des prix alimentaires et les turbulences économiques.

Les crises actuelles risquent aussi de freiner les progrès vers l'égalité des sexes en créant de nouveaux obstacles à l'emploi des femmes. L'Organisation internationale du Travail estime qu'au niveau mondial, le taux de chômage en 2009 pourrait atteindre 6,1 à 7,0 pour cent pour les hommes et 6,5 à 7,4 pour cent pour les femmes, dont beaucoup sont piégées dans des emplois précaires et souvent non rémunérés.

Autre retombée de la situation financière mondiale, le financement de programmes pour améliorer la santé maternelle pourrait aussi être compromis, alors que c'est l'objectif qui a fait le moins de progrès à ce jour. Depuis le milieu des années 1990, la plupart des pays en développement ont vu se réduire considérablement le financement de la planification familiale par les donateurs – calculé par femme – en dépit des apports indéniables de tels programmes pour la santé maternelle et infantile.

(...)

Mais le tableau n'est pas entièrement sombre. Le rapport dépeint aussi les avancées remarquables constatées dans beaucoup de pays et régions avant que le paysage économique ne change de façon aussi radicale en 2008 :

- Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les régions en développement ne formaient qu'un peu plus du quart de la population du monde en développement en 2005, alors qu'ils en représentaient près de la moitié en 1990.

- Les résultats ont été impressionnants dans le domaine de l'éducation. Dans l'ensemble du monde en développement, le taux de scolarisation primaire atteignait 88 pour cent en 2007, contre 83 pour cent en 2000. Et ces progrès ont eu lieu principalement dans les régions les plus à la traîne. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la scolarisation a augmenté de 15 et 11 points de pourcentage respectivement entre 2000 et 2007.

- La mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué avec régularité dans le monde entier. Elle est passée de 12,6 millions de décès en 1990 à quelque 9 millions en 2007, en dépit de la croissance de la population.

Source : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Home.aspx>

Le Consensus européen pour le Développement

Il s'agit d'une **déclaration conjointe de politique de développement de l'Union Européenne**, signée en **2005** à la fois par les présidents de la Commission européenne et du Parlement européen, mais aussi par les représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil de l'Union Européenne.

Cette déclaration se divise en deux parties :

- 1 - une vision commune pour le développement.
- 2 - une politique pour le développement.

1/ La vision de l'UE pour le développement

L'Union Européenne réaffirme que « l'objectif primordial étant la réduction de la pauvreté dans le monde dans le contexte du développement durable », elle vise à **réaliser les huit OMD**.

L'UE souligne également que **cet objectif de réduction de la pauvreté s'appuie sur des objectifs complémentaires** qui reflètent les valeurs de l'UE :

- la bonne gouvernance
- le respect des droits de l'homme
- l'égalité des sexes
- la protection des ressources naturelles.

L'efficacité de l'aide (cadre de référence abordé plus loin...) est aussi au cœur de la vision de l'UE :

- principes d'appropriation, de partenariat et de participation de la société civile
- volonté d'encourager la coordination et la complémentarité entre les donateurs (programmation pluriannuelle conjointe...).

Enfin, l'UE s'est engagée à **augmenter les budgets consacrés à l'aide au développement**, afin de porter celle-ci à **0,7% du revenu national brut d'ici à 2015**.

2/ La mise en œuvre de la politique de développement de l'UE

Il est affirmé que dans le domaine du développement, la **politique communautaire** et les politiques menées par les **Etats membres** doivent être **complémentaires**.

Dans un souci d'efficacité, l'UE **concentrera son activité sur quelques domaines** :

- le commerce et l'intégration régionale
- l'environnement et la gestion durable des ressources
- l'eau et l'énergie
- le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire
- la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme
- la prévention des conflits
- le développement humain, la cohésion sociale et l'emploi.

Est également soulignée la **transversalité de certains thèmes** (effort multisectoriel ou approche du « mainstreaming »), ces thèmes étant :

- la démocratie et la bonne gouvernance
- les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes
- l'égalité entre hommes et femmes
- la durabilité environnementale
- la lutte contre le VIH/sida.

Les Agendas 21

Adopté à Rio en 1992 lors du Sommet de la Terre, « l'Agenda 21 » désigne un plan d'action pour le XXIème siècle prenant en compte les enjeux planétaires environnementaux et sociaux.

Toute structure peut élaborer son « Agenda 21 », mais ce sont les collectivités territoriales qui en sont les principales actrices car elles y trouvent un **outil de planification territoriale**.

D'après Astrid Frey, plusieurs parallèles peuvent être faits entre les Agendas 21 et les actions de coopération décentralisée :

- une démarche participative
- un diagnostic partagé qui débouche sur la définition d'une stratégie politique
- un programme d'action complet (d'ailleurs, cela explique pourquoi on emploie le mot « agenda »)
- une évaluation périodique
- l'insertion des enjeux locaux dans une politique globale.

Si les enjeux environnementaux sont au cœur des Agendas 21, quelle place accorder à la solidarité internationale ?

D'après Astrid Frey, il faut que la solidarité internationale soit transversale. Bien que la solidarité internationale n'est pas automatiquement au cœur des Agendas 21, elle y trouve toute sa place de façon logique.

A ce titre, Guillaume Larbodie nous a montré avec l'exemple du Conseil Général de la Gironde comment enjeux environnementaux et actions de coopération internationale peuvent se rencontrer :

- le Conseil Général achète localement, pour réduire le coût de transport, des livres à partir d'une liste établie par le partenaire du Sud ;
- le Conseil Général mène un projet d'électrification solaire d'un collège de Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

L'efficacité de l'aide

Moins connu que les OMD ou les Agendas 21, l'« Efficacité de l'aide » constitue néanmoins un autre cadre de référence reconnu permettant de guider les actions de coopération internationale.

Souvent nommée « **Déclaration de Paris** », l'« Efficacité de l'aide » est née lors de la conférence de Paris de **mars 2005**. Afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les pays de l'OCDE réunis à Paris se sont fixés **5 principes pour que l'aide au développement soit efficace** :

- **l'appropriation** : les Etats bénéficiaires doivent élaborer des stratégies (notamment en luttant contre la corruption) pour atteindre les objectifs de développement.
- **l'alignement** : les donateurs s'engagent à s'aligner sur les politiques nationales des pays dans lesquels ils interviennent et à en suivre les procédures.
- **l'harmonisation** : il s'agit de travailler ensemble, en partageant des objectifs communs.
- **une gestion axée sur les résultats** : ceci implique la définition d'indicateurs de résultats.
- **la responsabilité mutuelle** : donateurs et donataires sont responsables, à tous les niveaux, des résultats obtenus.

Ces 5 principes étant des manières de faire, l'Efficacité de l'aide peut servir de cadre aux partenariats entre collectivités territoriales et associations de solidarité internationale.

Quelques éléments pour conclure le travail mené durant ces trois séances...

Pour les participants au groupe de travail, cette troisième séance a permis de **se rendre compte que les deux familles d'acteurs partagent, au-delà de leurs différences, des objectifs communs.**

Plus généralement, le travail mené au fil des trois séances a révélé **la nécessité de mieux se connaître, c'est-à-dire de franchir les barrières entre le « eux » et le « nous ».**

Ce groupe de travail a également constitué un **espace de formation non conventionnelle**, permettant à chacun de **faire le point sur ses pratiques** de coopération internationale.

Or, il a été souligné que ce **dialogue entre les différents acteurs n'est possible que dans un espace séparé des enjeux financiers.** Le centre de ressources Cap Coopération a dès lors été identifié comme l'un de ces rares espaces neutres de dialogue, d'échange et de réflexion.

Et après ?...

Parmi les thématiques pouvant être abordées lors de prochaines sessions d'un groupe de travail multi-acteurs, il a été suggéré de se pencher sur :

- l'éducation au développement (EAD) ;
- les méthodes d'évaluation des projets de coopération internationale.

* *
*

Les membres de l'équipe organisatrice Cap Coopération / RADS I remercient vivement les participants qui, par leurs témoignages, leurs questionnements et leurs réflexions ont permis tout au long des séances de nourrir et d'enrichir la réflexion du groupe.

